

La pauvreté : une atteinte aux droits de l'enfant

En Suisse aussi, des progrès restent à faire en ce qui concerne l'égalité des chances des enfants touché·e·s par la pauvreté. Un sondage en ligne effectué auprès d'enfants et d'adolescent·e·s montre que leur bien-être en pâtit.

Texte : Nicole Hinder, directrice Child Rights Advocacy, UNICEF Suisse et Liechtenstein

« Il faudrait mettre les jeunes sur un pied d'égalité, quels que soient leur pays d'origine ou leur condition sociale, pour que toutes et tous puissent faire ce qu'ils veulent de leur temps libre, et pas seulement les privilégié·e·s. »¹

Lorsqu'on jette un œil à la situation en Suisse, on constate que la majorité des enfants et des adolescent·e·s disposent du minimum vital. Il n'empêche, des lacunes au niveau de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant les empêchent de s'épanouir pleinement. Les Etats qui ont ratifié cette convention, dont la Suisse fait partie depuis 1997, se sont engagés à protéger les enfants issu·e·s de milieux défavorisés contre les discriminations systémiques et à veiller à ce qu'ils aient les mêmes possibilités et les mêmes chances que les autres enfants de leur pays. Ce principe est d'autant plus important qu'en Suisse, la pauvreté ne cesse de gagner du terrain depuis 2014.

- En 2020, 8,5% de la population suisse était touchée par la pauvreté, dont 133 000 enfants.
- Près du double, soit 15,5% de la population suisse, était considérée comme menacée de pauvreté.²

Cette progression s'explique par des conditions défavorables et des discriminations structurelles, comme le coût prohibitif de l'accueil extrafamilial, le manque d'égalité des chances dans le système scolaire, des conditions de travail précaires et des économies faites au prix de la sécurité sociale. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation et accru les difficultés des familles défavorisées sur le plan socio-économique.

Regard sur le monde

La Suisse a encore des progrès à faire en ce qui concerne l'égalité des chances des enfants touché·e·s par la pauvreté, comme le met en évidence l'étude « Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes »³ réalisée par Unicef Suisse et Liechtenstein en collaboration avec l'Institut de travail social et d'étude des espaces sociaux (IFSAR) de la Haute école spécialisée de Suisse orientale. A partir des réponses récoltées auprès de 1715 enfants et adolescent·e·s âgé·e·s de 9 à 17 ans dans le cadre d'un sondage en ligne, l'étude donne un aperçu de leurs conditions de vie. Les enfants et les adolescent·e·s touché·e·s par la pauvreté

matérielle en particulier ne peuvent faire valoir leurs droits que dans une certaine mesure et ne disposent pas des mêmes possibilités et chances que les autres enfants et adolescent·e·s en Suisse. Ce constat s'applique à tous les aspects de la vie et droits.

Les enfants touché·e·s par la pauvreté matérielle situent leur bien-être à un niveau nettement plus bas que leurs pairs. Ils ont le sentiment d'être laissé·e·s de côté par les médias



sociaux sur tous les aspects couverts par le sondage (famille, école, loisirs) et d'avoir moins d'assurance que les enfants qui ne sont pas touché-e-s par la pauvreté. Il en va de même pour les droits à la participation: les enfants touché-e-s par la pauvreté se sentent moins pris-es en compte dans tous les domaines de la vie, estiment que les adultes leur accordent moins de temps et se disent en moyenne beaucoup plus rarement consulté-e-s.

Les enfants touché-e-s par la pauvreté sont en outre nettement plus exposé-e-s aux violences domestiques. Le contraste est particulièrement marqué en ce qui concerne la violence physique: si 25,3% des enfants qui ne sont pas touché-e-s par la pauvreté, soit un enfant sur quatre, ont déjà vécu une situation de violence physique, chez les enfants partiellement touché-e-s par la pauvreté, cette part passe à 37,4%, voire à 40,4% chez les enfants les plus pauvres. Les chiffres portant sur les expériences de violence psychologique au sein de la famille sont légèrement plus bas, mais ce sont en substance les mêmes proportions. A l'école, la situation socio-économique d'un enfant ne joue aucun rôle pour ce qui est des expériences de violence. Sur les réseaux sociaux, les expériences de violence sont par contre liées aux ressources financières: un-e enfant très pauvre risque deux fois plus de faire de mauvaises expériences en ligne.



Le plus grand groupe de bénéficiaires de l'aide sociale

Le manque de sécurité matérielle affecte doublement les enfants et adolescent-e-s: en plus de porter atteinte à leur droit à un niveau de vie suffisant, cela les empêche d'exercer leurs droits et de développer pleinement leur potentiel. De cette manière, les inégalités ne cessent de se reproduire. Du point de vue du droit des enfants, ce constat est particulièrement préoccupant. Il est donc indispensable d'agir contre la pauvreté des enfants en Suisse. L'amélioration de l'égalité des chances à travers l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) s'avère une mesure de prévention efficace contre la pauvreté. Les enfants constituent en outre le plus grand groupe de bénéficiaires de l'aide sociale. Dans de nombreux cantons, les prestations complémentaires familiales se sont avérées un bon moyen pour faire contrepoids. Les tentatives de les introduire au niveau fédéral ont jusqu'ici toujours échoué⁴. Au vu de cette situation, il est inquiétant de constater que l'aide sociale subit depuis quelques années une pression politique croissante et que les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) relatives au minimum vital ne sont pas contraignantes. Cette évolution sociale et politique est particulièrement inquiétante dans le contexte de la pandémie. La CSIAS prévoit une augmentation du nombre de cas de l'ordre de 21,3% d'ici fin 2022, et il va sans dire qu'il s'agira pour beaucoup d'enfants. A cela s'ajoute un autre problème, à savoir que de nombreuses personnes éligibles à l'aide sociale n'y font pas recours⁵.

En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons fait une promesse à ces enfants et adolescent-e-s: celle de les protéger, de les encourager et de leur permettre une pleine participation. Leurs droits sont indivisibles et doivent être pleinement respectés dans l'ensemble de la société. Les plus fragiles de notre société méritent toute notre attention. En tant que société, nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés. Non seulement parce que nous avons fait cette promesse, mais aussi parce que nous gâchons un important potentiel et empêchons ces enfants de s'épanouir. •

Notes

1. Extrait tiré de « Kind », p. 16, canton de Berne. Aus Brüscheiler, B., Cavelti, G., Falkenreck, M., Gloor, S., Hinder, N., Kindler, T., Zaugg, D. (2021). Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes. Etude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein, une publication d'UNICEF Suisse et Liechtenstein et de l'Institut de travail social et d'étude des espaces sociaux (IFSAR) de la Haute école spécialisée de Suisse orientale, Zurich et Saint-Gall.
2. Office fédéral de la statistique: Statistique de la pauvreté 2020.
3. Brüscheiler et al.: Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes. Etude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein.
4. Office fédéral de la statistique, 2020: « Aide sociale économique ».
5. CSIAS, 2021: Analyse. Pandémie de COVID-19: Situation actuelle et défis à venir pour l'aide sociale.